

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 avril 2013 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Aisne et de la Somme au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie

NOR : AFSS1330285A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental de l'Aisne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie:

En tant que représentant des employeurs, sur désignation de la CGPME

M. Roy (Thierry), en qualité de conseiller suppléant.

Sont nommés membres du conseil départemental de la Somme au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie:

En tant que représentant des travailleurs indépendants, sur désignation de la CGPME

M. Margollé (Cédric-Christophe), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de Mme Herlin (Marie-Christine).

En tant que représentants des employeurs, sur désignation du MEDEF

M. Bouthors (Rémy), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. Lavergne (Didier).

M. Tamigi (Jean-Pierre), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. Bouthors (Rémy).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 avril 2013.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET